



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Frais d'inscriptions



Le Club de Soccer Boréal de Rouyn-Noranda se dote d'une politique en matière de remboursement des frais d'inscription en appliquant la Loi de Protection du Consommateur.

Les demandes de remboursement doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire disponible sur le site internet du club au : www.soccerboreal.org et l'adresser à : directeur-administratif@soccerboreal.org. La date de réception du formulaire de demande d'annulation d'inscription et de remboursement marque le début des démarches de remboursement.

	LOCAL - CDC et classe A	Classe AA
Avant la première activité	5% frais de gestion	5% frais de gestion
Après la première activité	Remboursement de la période restante non effectuée <i>Prévoir un délai de 25 jours</i>	Remboursement de la période restante non effectuée <i>Prévoir un délai de 25 jours</i>
Vêtements du club	Frais de 50\$ pour uniforme non remboursable	Frais de 180\$ pour uniforme non remboursable
Pénalité	10% des activités restantes	10% des activités restantes
Affiliation	Frais de 50\$ annuel Non remboursable	Frais de 50\$ annuel Non remboursable
Frais de Tournoi	Non remboursable	Non remboursable
Levée de fonds	Non remboursable aucun crédit	Non remboursable aucun crédit

REMBOURSEMENT EN CAS DE BLESSURE

Le CSBRN pourra rembourser une inscription selon les mêmes modalités que mentionnées ci-haut. Toutefois, aucun remboursement partiel, pour une période précise, ne sera accordé pour suspendre l'inscription en cas de blessure. Le CSBRN croit que la présence aux pratiques est primordiale pour maintenir le lien d'appartenance à l'équipe et pour que le joueur continu d'évoluer avec celle-ci. En ce sens, le CSBRN considère que le joueur, même blessé, peut et devrait prendre part aux activités régulières.